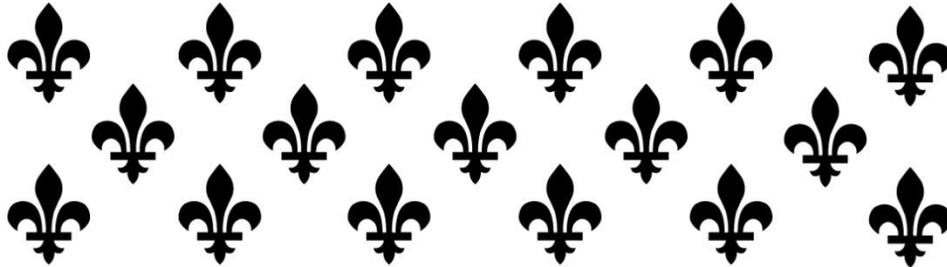


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 11 novembre 2021 — N° 12

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nicole Bergeron, conseillère municipale sortante du district de Brompton.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Diabète Québec.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du Club Richelieu Montmagny.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Ladouceur, maire sortant de la ville de Richelieu.

11 novembre 2021

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à participer aux activités organisées dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Orchestre métropolitain.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la station de radio CFIM-FM 92,7.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Raymond C. Setlakwe, ex-sénateur.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la RCR.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

11 novembre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 11 Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 85 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 11.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 190 Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives afin de renforcer la protection de la langue française

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

11 novembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **86** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 190.

Mme Ghazal (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 191 Loi encadrant la distribution d'articles publicitaires

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **87** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 191.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation par intérim sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 202 Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci

11 novembre 2021

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 87-20211111)

M. Bélanger (Orford) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **88** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 202.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **89** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

11 novembre 2021

Dépôts de documents

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

(Dépôt n° 88-20211111)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 10 novembre 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale.

(Dépôt n° 89-20211111)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

Le projet de loi n° 1193 présenté lors de la première session de la quarante et unième législature de l'Assemblée nationale du Québec.

(Dépôt n° 90-20211111)

11 novembre 2021

Motions sans préavis

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant les coupons Argent Web de Loto-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), présente une motion concernant l'application des dispositions de la Charte de la langue française à l'ensemble du réseau collégial; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage au nom de la nation québécoise, en ce jour du Souvenir, aux femmes et aux hommes qui ont donné leur vie pour défendre nos droits et libertés;

QU'enfin, elle observe une minute de silence en leur mémoire, pour ne jamais oublier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

11 novembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **90** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquemment diagnostiqué chez les hommes et qu'en 2021, près de 4 300 Québécois recevront un diagnostic de ce cancer et qu'environ 890 en décéderont;

QU'elle rappelle l'importance de sensibiliser la population au dépistage du cancer de la prostate et à la santé des hommes en général;

QU'elle rappelle que cette sensibilisation ainsi que le dépistage précoce permettent de sauver des vies, comme en témoigne la présence continue en cette chambre du député de Vimont;

QU'elle rappelle que PROCURE est un organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate et qu'il sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie en plus de promouvoir et contribuer au financement de la recherche de classe mondiale;

11 novembre 2021

QU'elle se réjouisse de la baisse de 50% du taux de décès par cancer de la prostate depuis le sommet observé en 1995, qui est notamment attribuable aux investissements en recherche et également aux efforts de sensibilisation de PROCURE et de son ambassadeur émérite Jean Pagé afin que les hommes soient dépistés plus tôt et ainsi réduire le taux de mortalité;

QU'elle rappelle que la 8^e édition de la campagne de financement Noeudvembre de PROCURE offre l'occasion aux Québécois de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

QU'elle remercie les Québécois ayant déjà participé à la campagne de financement Noeudvembre 2021 afin de soutenir la lutte au cancer de la prostate et encourage la population à participer à cette campagne de financement;

QU'enfin, elle reconnaisse tout le courage dont les personnes atteintes de cette maladie, ainsi que leurs proches font preuve.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 91 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

11 novembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 23 novembre 2021 de 9 h 45 à 12 h 35 et après les affaires courantes jusqu'à 19 heures, le mercredi 24 novembre 2021 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 55 et de 15 heures à 18 h 30 ainsi que le jeudi 25 novembre 2021 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 55 et de 14 heures à 16 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association québécoise des CPE
Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance
Association des garderies privées du Québec
Rassemblement des garderies privées du Québec
Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec
Association des garderies non subventionnées en installation
Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador, conjointement avec Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés
Vérificateur général du Québec
Fédération de la santé et des services sociaux, conjointement avec la Centrale des syndicats nationaux
Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec, conjointement avec la Centrale des syndicats du Québec
Valorisons ma profession
Ma Place au Travail
Coopérative Enfance Famille

11 novembre 2021

Protecteur du citoyen
Coalition des parents d'enfants à besoins particuliers du Québec
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Société québécoise de la déficience intellectuelle

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre de la Famille soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 92 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

11 novembre 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions.

11 novembre 2021

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition et afin d'organiser les travaux de la Commission ;
- la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira afin d'organiser les travaux de la Commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 26 novembre 2021, M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) s'adressera à M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les Québécois vont payer cher le prix des mauvaises décisions du gouvernement caquiste notamment en matière de tarifs d'énergie ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 41, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 49.

11 novembre 2021

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 3, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 22, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 25.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 93 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 3 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 3 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

11 novembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 94 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

À 12 h 27, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 h 01, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « les tests de plomb réalisés dans les points d'eau des écoles »;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « la crise du logement ». M. Roberge, ministre de l'Éducation, remplace la ministre pour ce débat.
-

M. Roberge, ministre de l'Éducation, propose l'ajournement des travaux au mardi 23 novembre 2021, à 10 heures.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

11 novembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **95** en annexe)

Pour : **82** Contre : **0** Abstention : **0**

À 13 h 24, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 23 novembre 2021, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

11 novembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux :

(Vote n° 85)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	Samson (IND)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)	
	(Champlain)		

11 novembre 2021

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 86)

(Identique au vote n° 85)

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier) :

(Vote n° 87)

(Identique au vote n° 85)

Sur la motion de M. Bélanger (Orford) :

(Vote n° 88)

(Identique au vote n° 85)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 89)

(Identique au vote n° 85)

11 novembre 2021

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones :

(Vote n° 90)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

11 novembre 2021

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette) :

(Vote n° 91)

(Identique au vote n° 90)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 92)

(Identique au vote n° 90)

11 novembre 2021

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 93)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

11 novembre 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 94)

(Identique au vote n° 93)

11 novembre 2021

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation :

(Vote n° 95)

POUR - 82

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	(Champlain)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Massé (QS)	
Dorion (QS)	Lafortest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	